



Droit d'un associé d'une sarl

Par **sarahisa**, le **07/03/2012** à **17:31**

Bonjour,

Je suis associée d'une SARL à hauteur de 30%, mon associé qui est également le gerant detient les 70% restant. Nos rapports se passent mal, et nous devons prendre une décision. Sachant que je ne veux pas revendre mes parts, peut-il m'y obliger?

Quels sont mes recours?

De plus dans les décisions quotidiennes (ex: embauche d'un salarié) ai-je un pouvoir de décision, de m'y opposer pour le bien de la société?

De plus, nous sommes un commerce, c'est mon associé qui récupère les recettes de la société, je sais qu'il ne dépose pas tout l'espèce en banque (vu sur les relevés bancaires et différence avec les règlements du logiciel interne) quels sont mes recours par rapport à ça?

Merci d'avance pour vos réponses et votre aide